



# Le courrier de LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS

La lettre d'information de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois



France Services Boulay  
vous accueille

ELECTION

Le Conseil  
Communautaire

DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE

Un nouveau  
centre d'affaire

HABITAT

Lutter contre l'habitat  
indigne et les bâtiments  
menaçant ruine

FIBRE OPTIQUE

La fibre  
partout et  
pour tous

## ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

3

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4

## SERVICES PUBLICS

5

## HABITAT

6

## URBANISME

7

## FIBRE OPTIQUE

8



### Le courrier de la Houve et du Pays Boulageois N°6 - Décembre 2020

Directeur de la publication : André Boucher  
Suivi éditorial : Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

Mise en page et impression : ImprimCom'Est - 57220 Boulay  
Photographies : Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois - ArtePlus  
Tirage : 10 500 exemplaires  
N° ISSN en cours - Dépôt légal à parution.



# L'EDITO DU PRÉSIDENT

Il y a un an, j'écrivais ici même que le mandat qui s'achevait était très particulier, marqué par la fusion des communautés de communes et la naissance de la CCHPB en 2017.

Que dire alors de cette année 2020 ! La crise sanitaire que nous traversons a bouleversé nos calendriers, nos projets, nos vies.

Depuis mars, nos services ne restent pas inactifs et je tiens ici à les remercier sincèrement pour leur engagement. Les déchèteries ont, par exemple, rouvert dès la mi-avril lors du premier confinement. Nous fûmes un des premiers territoires mosellans à le faire. A plusieurs reprises, nous nous sommes mobilisés pour participer à l'effort collectif : commande groupée de masques, don de matériel pour les hôpitaux et les EHPAD, accueils des enfants de personnels prioritaires... La CCHPB a une nouvelle fois montré sa réactivité et sa volonté de servir le territoire. Dans le cadre du second confinement, nos services sont restés quasiment tous ouverts, sauf ceux ayant été fermés administrativement.

Dans ce contexte, le printemps et l'été ont permis de terminer le processus électoral et je remercie les délégués des 37 communes au conseil communautaire qui m'ont à nouveau accordé leur confiance pour les 6 prochaines années. Aidé de mes vice-présidents, j'aurai à cœur de poursuivre les projets engagés pour un territoire toujours plus attractif.

Vous pourrez déjà vous en rendre compte en parcourant ce bulletin : 120 emplois à Boulay dans le nouveau centre d'affaires, l'arrivée de la fibre, France Services Boulay... Notre actualité est chargée.

Enfin, je me dois de terminer cet édito en vous faisant part de ma profonde tristesse quant au décès brutal de Valérie Febvay, maire de Piblange, à la fin de l'été. Elle fut une élue engagée, toujours présente à la communauté de communes pour défendre notre territoire et le faire progresser.

Le Président  
André BOUCHER

# Le conseil communautaire 2020 - 2026

## > LE BUREAU

Au terme d'un processus électoral inédit, marqué par un conseil communautaire de transition à la fin du confinement, le nouveau conseil communautaire a été installé le 10 juillet dernier pour un nouveau mandat de 6 ans.

Le Président, André BOUCHER, maire de Boulay a été réélu pour un nouveau mandat.



PRÉSIDENT

Le bureau, se compose du Président et de 9 vice-présidents.

«Les 6 premiers vice-présidents faisaient partie de l'équipe en place depuis 2017.»

1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Pascal RAPP**,  
maire de Falck  
en charge du développement  
économique et touristique

2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Jean-Michel BRUN**,  
maire de Coume  
en charge des finances

3<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Philippe SCHUTZ**  
1<sup>ER</sup> adjoint à Boulay  
en charge de l'aménagement  
de l'espace, habitat et PLU1

4<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Jean-Claude  
BRETTNACHER**  
adjoint à volmerange  
lès-Boulay  
en charge de l'assainissement

5<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Franck ROGOVITZ**  
Maire de Varize  
en charge de la transition  
écologique, de la rénovation  
thermique des bâtiments

6<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Thierry UJMA**  
Adjoint au maire de Piblange  
en charge de la communication, du  
très haut débit, de la politique sportive  
et culturelle et du Plan Climat Air  
Energie Territoire

7<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Roselyne DA SOLLER**  
1<sup>ÈRE</sup> adjoint à Hargarten-aux-  
Mines  
en charge des ordures ménagères

8<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Christine THIEL**  
Maire de Berviller  
en charge de la petite enfance,  
la parentalité et la restauration  
collective

9<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Bernard COLBUS**  
Maire de Momerstroff  
en charge de la mutualisation,  
formation tout au long de la vie,  
insertion professionnelle, emploi et  
action sociale et solidaire

BANNAY	M. GOSSLER François
BERVILLER	M <sup>ME</sup> THIEL Christine
BETTANGE	M. OGET Jean-Michel
BIONVILLE-SUR-NIED	M. BAZIN Gérard
BOULAY	M. BOUCHER André
	M <sup>ME</sup> MEGEL-FESTOR Sylviane
	M. SCHUTZ Philippe
	M <sup>ME</sup> MAGRAS Ginette
	M. PIFFER Alain
	M <sup>ME</sup> EBERSVEILLER Christelle
	M. CRAUSER Vincent
	M <sup>ME</sup> HECHT Murielle
	M. THIEL Thierry
	M <sup>ME</sup> MENGONI Audrey
	M. TALAMONA Didier
	M <sup>ME</sup> KRIKAVA Anne
	M. VUILLAUME Gérard
	M. MAATAOUI El Houcine
BROUCK	M. SCHNEIDER Marc
CHÂTEAU-ROUGE	M. BERNARD René
CONDE NORTHEN	M. PIERRE Patrick
COUME	M. BRUN Jean-Michel
DALEM	M. ENZINGER Arnaud
DENTING	M. BIR François
EBLANGE	M. HOMBOURGER Edouard
FALCK	M. RAPP Pascal
	M <sup>ME</sup> PRZYBYLA Eléonore
	M. FLEURY Roger
	M <sup>ME</sup> KACHLER Nicole
	M. TRIDEMY Dominique
	M <sup>ME</sup> SWIENTY Claudine
	M. KOCH Christian
GOMELANGE	M. ISLER André
GUINKIRCHEN	M. KELLER Joseph
HARGARTEN-AUX-MINES	M <sup>ME</sup> DA SOLLER Roselyne
HARGARTEN-AUX-MINES	M. LAURENTZ Christian
HELSTROFF	M. SCHOECK Bernard
HINCKANGE	M. MONGELLI Antonio
MEGANGE	M <sup>ME</sup> HOFFMANN Joëlle
MERTEN	M <sup>ME</sup> SESKO Rachel
MERTEN	M. NAVEL Jean
MERTEN	M. COLBUS Bernard
MOMERSTROFF	M <sup>ME</sup> MULLER Christiane
NARBFONTAINE	M. CRUSEM Gérard
NIEDERVISSE	M. HESSE Guy
OBERDORFF	M. ZYLA Eddi
OBERVISSE	M. SIMON Gérard
OTTONVILLE	M. UJMA Thierry
PIBLANGE	M. CHILLES Fabrice
PIBLANGE	M. SCHERER Adrien
REMERING	M. CASSAN Patrick
ROUPELDANGE	M. MICHEL Emmanuel
TETERCHEN	M. CONTELLY Gabriel
TROMBORN	M. BUTTERBACH Denis
VALMUNSTER	M. ROGOVITZ Franck
VARIZE	M. ARNOULD Michel
VELVING	M. SCHRAMM Jean-Jacques
VILLING	M. DAUENDORFFER Alain
VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	M. BRETTNACHER Jean-Claude
VOLMERANGE-LES-BOULAY	

# Un nouveau centre d'affaires à Boulay

Le développement économique reste la première compétence de la communauté de communes. Elle agit donc au quotidien pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Début 2020, elle a vendu l'ancien siège des entreprises Muller à la société Blossom Spaces

**Objectif : la création de 120 emplois.**

Depuis près de 15 ans, l'ancien siège de l'entreprise Muller TP n'était plus occupé. La CCHPB a travaillé pendant de nombreuses années pour redonner vie à cet immeuble de 4500 m<sup>2</sup> de bureaux. Après plusieurs contacts avec des investisseurs, elle a décidé de le vendre à la société Blossom Spaces, qui l'a transformé en hôtel d'entreprises.

## Des travaux à la hauteur de la valeur de l'immeuble

L'accord entre Blossom et la CCHPB a permis à la société de racheter l'immeuble avec l'engagement de créer à terme 120 emplois sur le site. Elle a d'ores et déjà rendu l'immeuble parfaitement exploitable en y réalisant des travaux à hauteur d'1,5 million d'euros, soit la valeur du bâtiment avant les travaux, somme que la CCHPB aurait donc dû investir si elle avait porté le projet. La société est spécialisée dans ce domaine puisqu'elle mène parallèlement la reconversion de la Rotonde à Moulins-lès-Metz.



## Déjà des implantations en raison de l'attractivité du territoire

Malgré un contexte économique défavorable, les premières implantations n'ont pas tardé à se concrétiser : un développeur d'éoliennes, plusieurs bureaux d'études, une agence d'intérim, une salle de sport occupent déjà le bâtiment.

Les entreprises qui arrivent à Boulay sont séduites par les atouts du site : cadre verdoyant, facilités logistiques (implantation future d'un restaurant, connexion fibre optique, nombreux stationnements), situation de Boulay (proximité de l'autoroute A4 et de Metz), nombreux services offerts aux salariés venant vivre sur place.

## Travail en cours sur les terrains attenants

Parallèlement à la valorisation de l'immeuble, la CCHPB reste propriétaire des terrains attenants d'une superficie de 9 hectares, qu'elle compte aménager en les concédant à la SEBL, pour y accueillir d'autres entreprises.

## Soutenir les artisans et commerçants locaux

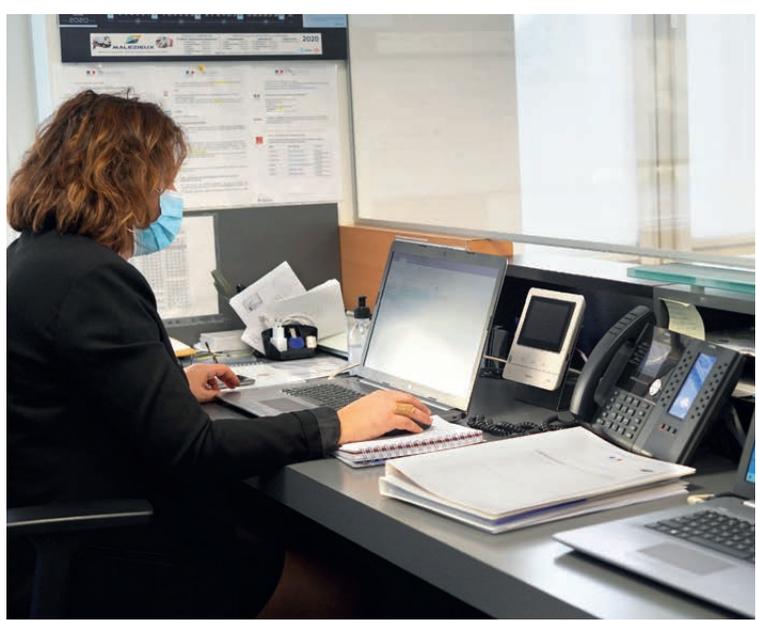
Parallèlement aux projets d'implantation de nouvelles entreprises, les élus souhaitent mettre en place dès le début de ce nouveau mandat un dispositif de soutien à l'investissement à destination des artisans et commerçants de nos 37 communes, fortement impactés par la crise de la COVID-19. Il sera présenté à l'assemblée communautaire dès le début de l'année 2021.



# France Services Boulay vous accueille

Après la reconversion de l'ancien immeuble MULLER, la CCHPB a réalisé une autre reconversion : celle de l'ancienne trésorerie. Depuis la mi-août, France Services est un nouveau guichet unique d'accès au service public.

Nous vous en parlions dans notre précédent bulletin il y a un an. Le projet a pris du retard en raison de la crise sanitaire mais France Services est ouvert en plein centre-ville de Boulay et très facilement accessible.



## De nombreux partenariats

Le cahier des charges de France Services impose un partenariat avec 9 grands services publics (sauf la Poste qui dispose de son propre bureau à Boulay) :

- > L'ASSURANCE MALADIE
- > LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES (CAF)
- > PÔLE EMPLOI,
- > LA CARSAT
- > LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE (MSA)
- > LES SERVICES D'ACCÈS AU DROIT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
- > LES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR par l'intermédiaire de l'antenne de la Sous-Préfecture
- > Les services de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.

## Guichet unique et surtout multiple

France Services fonctionne avec 2 niveaux de services :

- > 2 salariées de la CCHPB, aidées régulièrement par le personnel de l'antenne de la sous-préfecture assurent l'accueil et peuvent **renseigner et aider les usagers** pour de nombreuses démarches administratives
- > En cas de démarche particulière ou complexe, des rendez-vous peuvent être fixés avec les représentants des organismes ou les agents d'accueil se renseignent auprès d'interlocuteurs privilégiés identifiés avec nos partenaires. L'objectif est bien de ne laisser aucune demande sans réponse.

Les élus ont souhaité aller plus loin en proposant d'autres services aux habitants de la CCHPB. L'accueil de Soli'Bus, notre transport à la demande, a déménagé à France Services. D'autres organismes font également des permanences dans des domaines divers : le logement (droit au logement et rénovation des habitations), l'emploi (Cap'Emploi, la Mission Locale...), l'action sociale (droit de la famille, conciliateur de justice, l'UDAF.

### Contact

France Services Boulay  
2, Rue du Général de Gaulle - 57220 BOULAY  
Tél : 03 87 55 62 95  
[www.franceservicesboulay.fr](http://www.franceservicesboulay.fr)  
mail : marie.bouche@cchpb.net  
ou brigitte.haas@cchpb.net

Ouvert du lundi au vendredi 8h45 - 12h  
et 13h30 - 17h30 (13h - 17h le vendredi)

**SOLI'BUS**  
LE TRANSPORT DU PAYS BOULAGEOIS ET DE LA HOUVE

Tarif Spécial en Soli'Bus :

**1€** l'aller-retour à France Services

Les personnes ne disposant pas de moyens de mobilité ont parfois du mal à accéder aux services publics. Les élus ont donc décidé de mettre en place ce tarif spécial à 1€ pour effectuer l'aller-retour depuis nos 37 communes !

# Lutter contre l'habitat indigne et les bâtiments menaçant ruine

En lien avec sa compétence urbanisme, la CCHPB a pris la compétence de lutte contre l'habitat indigne en 2018. Au même moment que les événements dramatiques de la Rue d'Aubagne à Marseille. Elle se mobilise depuis pour aider les maires des petites communes, souvent démunis face à ces situations.

La lutte contre l'habitat indigne est un chantier très important et surtout très complexe. En effet, face à des situations sociales souvent très compliquées et une législation manquant de clarté, les élus des territoires ruraux sont souvent seuls avec des moyens limités face à une multitude d'interlocuteurs.

Par conséquent, la CCHPB travaille depuis 18 mois pour soutenir ses élus municipaux et faire avancer des situations parfois apparues il y a plusieurs années. Elle a renforcé son service urbanisme par l'embauche d'un agent supplémentaire pour faire face aux nombreuses demandes émanant des municipalités.

## De nombreux dossiers sont en cours de traitement

La prise de compétence signifie que la communauté de communes est maintenant la collectivité qui intervient directement au niveau local dans le domaine d'habitat indigne. Le maire reste l'interlocuteur de proximité. C'est lui qui signale à la CCHPB toute situation qu'il juge dangereuse.

Le processus qui s'enclenche alors connaît plusieurs étapes :

► **Des interventions d'urgence**, lorsque le péril est imminent et menace directement des biens et des personnes. La CCHPB a le droit de faire réaliser les travaux d'office après avoir fait expertiser le bâtiment, mis en demeure les propriétaires et si ceux-ci n'ont pas réagi pour mettre en sécurité les habitations.

► **Des interventions à plus long terme** pour mettre fin durablement au péril. Là encore, après avoir réglé le péril imminent, la communauté de communes, après une phase contradictoire, peut réaliser les travaux en lieu et place des propriétaires, et à leur charge car ces travaux leur sont refacturés ensuite.

Depuis un an et demi, plus d'une dizaine de signalements ont eu lieu à Bionville, Coume, Château-Rouge, Dalem, Narbéfontaine, Varize-Vaudoncourt, Piblangé... Deux personnes ont été relogées, une provisoirement le temps d'effectuer les travaux, l'autre définitivement. Le nombre important de signalements réalisés montre bien l'intérêt d'un tel service pour les maires des petites communes, qui trouvent enfin un interlocuteur de proximité qui souhaite résoudre de telles situations.



## Une démarche exemplaire

Les services et les élus de la CCHPB sont en contact régulier avec les services de l'état pour le suivi des dossiers. La démarche que nous avons initiée est citée en exemple au niveau départemental pour sa réactivité et sa capacité à résoudre des situations diverses et difficiles.

La communauté de communes attend maintenant beaucoup des évolutions réglementaires entrant en vigueur prochainement pour faciliter des procédures encore trop longues et complexes.

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Une nouvelle réflexion pour définir les futures zones d'habitat

Les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) se poursuivent. Le travail engagé depuis l'été engage les élus dans les premières réflexions sur les futures zones à urbaniser.

Comme l'ensemble de notre quotidien, la procédure d'élaboration du PLUi a été perturbée par la crise sanitaire, mais aussi par le renouvellement tardif des conseils municipaux. Ils reprendront début 2021.

## De nouvelles contraintes réglementaires

Le travail des élus ces derniers mois a été d'entamer les réflexions quant à la définition des zones où la construction sera possible dans les 37 communes. Ils doivent notamment prendre en compte les récentes évolutions réglementaires en matière d'urbanisme. Leurs principales conséquences sont :

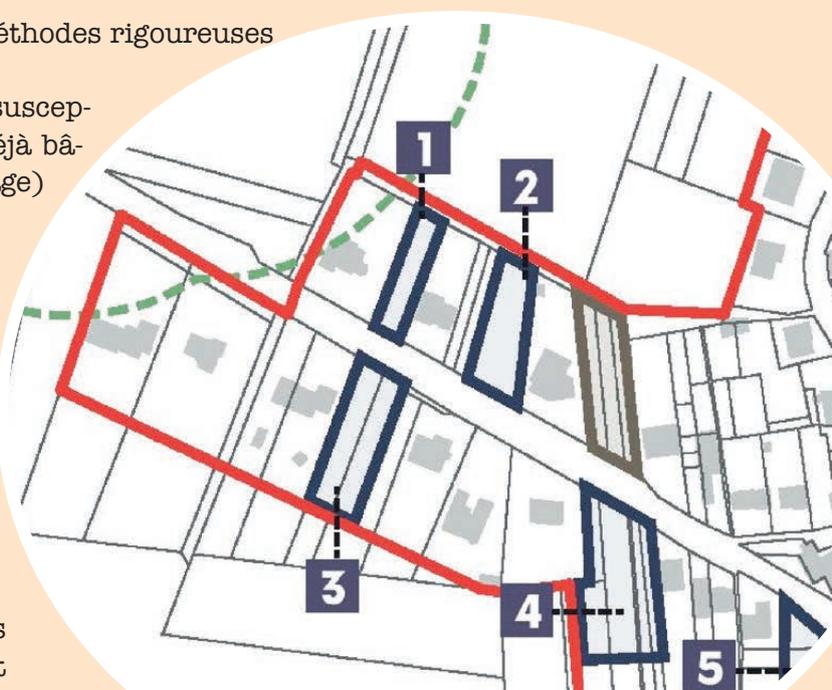
- ▶ L'obligation de réduire de 50 % de la consommation de foncier pour le développement des zones construites des communes par-rapport à la décennie précédente (2010-2019).
- ▶ Une plus grande densité de logements réalisés à l'hectare, pour économiser le foncier, les besoins en réseaux et limiter les besoins de déplacements. Des densités minimales sont imposées dans les nouveaux quartiers, qui sont plus importantes dans les villes (Boulay, Falck notamment), que dans les villages.

## De nouvelles habitudes de travail

Dans ce contexte, les élus travaillent avec des méthodes rigoureuses pour faire les bons choix d'aménagement :

- ▶ Les élus identifient actuellement les terrains susceptibles d'être construits à l'intérieur des zones déjà bâties, ce sont les dents creuses (cf. exemple en image)
- ▶ Ils devront définir un projet démographique précis, pour connaître le besoin exact en nouvelles constructions
- ▶ Ils étudieront les contraintes des zones susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions, pour retenir les plus intéressantes et réfléchiront à leur aménagement futur, en définissant des prescriptions qui devront être respectées lors de leur aménagement. Parallèlement, le PLUi étant un document d'aménagement global, ils réfléchiront aussi au règlement de ces zones, sur ce qu'on peut ou ne peut pas y construire. Ils définiront également les zones devant faire l'objet de protections, comme les zones naturelles, et limiter les besoins de déplacements.

Des densités minimales sont imposées dans les nouveaux quartiers, qui sont plus importantes dans les villes (Boulay, Falck notamment), que dans les villages.



## La concertation avec le public

Les modalités de concertation avec le public, détaillées dans nos précédents numéros, sont à retrouver sur notre site internet :

[www.houvepaysboulogois.f/vie-quotidienne/urbanisme/plui](http://www.houvepaysboulogois.f/vie-quotidienne/urbanisme/plui)

# La fibre optique, partout pour tous

Les travaux de déploiement de la fibre optique se terminent sur la CCHPB. La fibre sera accessible sur la dernière plaque en travaux, celle de Rémering, au cours du premier semestre 2021. Elle est déjà accessible sur les plaques de Boulay et Valmunster (26 communes).

Comment accéder au réseau ?  
Réponse ci-dessous...

## Un investissement majeur pour tous

L'arrivée de la fibre optique est un enjeu majeur d'attractivité pour les habitants et les entreprises de la CCHPB. C'est pourquoi elle a investi près de 5 millions d'euros pour financer la construction du réseau, confiée à Moselle Fibre. Les 13 collectivités mosellanes qui en sont membres ont fait le choix de raccorder toutes les habitations ou entreprises, même les hameaux et les constructions isolées, pour lesquels un branchement au réseau est réservé.

## Se raccorder au réseau

Il vous suffit de contacter le fournisseur d'accès Internet de votre choix. Celui-ci effectuera simultanément le raccordement de votre habitation et l'installation de la box. Quelle que soit votre situation, ces opérations de raccordement sont gratuites pour tous les abonnés fibre optique, Moselle Fibre prenant en charge le coût du raccordement.

Vous devez néanmoins vous assurer que le raccordement est techniquement possible dans votre logement, en vérifiant que le chemin que le câble fibre optique doit emprunter est libre (pas de gaine écrasée, passage suffisamment large dans les cloisons...). Si des travaux sont à prévoir en partie privative, ils sont à votre charge et à réaliser avant le passage du technicien.



## Quels opérateurs

Le réseau Moselle Fibre est un réseau d'initiative publique, financé par les collectivités locales à cause de la carence des opérateurs privés nationaux. Par conséquent, ces derniers doivent négocier financièrement et techniquement l'accès au réseau, assurant ainsi des retombées financières sur les territoires, à partir de 2021 pour le CCHPB.

Concernant les négociations en cours avec les grands opérateurs nationaux : Orange est présent sur le réseau depuis son ouverture. SFR est présent sur le réseau depuis 2020 et devrait offrir ses services sur la CCHPB courant 2021. L'arrivée de Bouygues sur le réseau Moselle Fibre devrait avoir lieu en 2021. L'arrivée de Free n'est pas évoquée à ce stade.

## Le cas particulier de Falck et Hargarten

Ces 2 communes disposent d'un réseau fibre optique autonome créé en 2013, et géré par une régie intercommunale indépendante, sous l'égide de la CCHPB depuis 2018. Depuis 2 ans, les offres proposées ont été améliorées. Les abonnés de la régie peuvent bénéficier de débits bien plus importants qu'auparavant, à des tarifs attractifs.